



Recensement dans le cadre du Plan communal de sauvegarde (PCS)

Dans le cadre de la mise en place de notre Plan communal de sauvegarde (PCS), la mairie souhaite recenser les personnes de la commune qui pourraient apporter leur aide en cas de situation exceptionnelle ou de catastrophe

Engins agricoles, forestiers et du BTP



Si vous disposez d'un ou plusieurs engins (tracteur, pelle, engin de terrassement, véhicule adapté, etc.) et que vous acceptez de pouvoir être sollicité en cas de besoin lors de vents violents, tempête, séisme, inondation ou autre événement majeur, merci de vous manifester auprès de la mairie. Ces moyens pourraient notamment être utilisés pour :

déblayer les routes et voies communales ;

dégager des arbres ou obstacles ;

participer à des opérations de sécurisation ;

apporter une aide ponctuelle aux services communaux.



Professionnels de santé

La mairie souhaite également recenser les personnes exerçant dans le domaine médical et paramédical : médecins, infirmiers/infirmières, kinésithérapeutes, pharmaciens, aides-soignants...

👉 L'objectif est de pouvoir identifier les ressources disponibles sur la commune et de faciliter la mobilisation des personnes volontaires en cas de situation nécessitant une organisation particulière des secours et de l'aide à la population.

Si vous êtes concerné par l'un ou l'autre de ces recensements et que vous souhaitez être intégré au dispositif du PCS, merci de vous faire connaître auprès de la mairie.

Votre participation est volontaire et permettra à la commune de mieux anticiper et organiser l'entraide en cas d'événement exceptionnel.

Merci à toutes et à tous pour votre participation et votre solidarité.